AR-Préfecture
095-219503943-20230308-1-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 08-03-2023
Publication le : 08-03-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2023/012

OBJET : Cessation de fonction d'un mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service de la médiathèque

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°202/049 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du 28 mai 1990 portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service de la médiathèque et ses avenants modificatifs du 8 octobre 1996, du 17 février 1997 et du 21 mars 2002,

Vu la délibération n°2013/188 du Conseil municipal en date du 12 octobre 2013 fixant le régime indemnitaire global des régisseurs d'avances et de recettes de la Ville de Méry-sur-Oise,

Vu l'arrêté de nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service de la médiathèque n°2019/149 du 31 octobre 2019,

Considérant le changement de fonction de Monsieur Jérémy Fillette au sein de la collectivité, et la non-nécessité de le remplacer,

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 21/02/2023,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 21 février 2023,

ARRETE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs au service de la médiathèque de Monsieur Jérémy Fillette.

Article 2 : Aucun mandataire suppléant n'est nommé pour le remplacer.

Article 3 : Le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame La Trésorière de L'Isle-Adam.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR-Préfecture
095-219503943-20230308-1-AR
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 08-03-2023
Publication le : 08-03-2023

Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 8 mars 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MERY-SUR-OISE
VAL-D'OISE

Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise

Le Régisseur titulaire
Madame Anaïs Robinet
(signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation

Le mandataire suppléant
Madame Marina Gicquel
(signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation Gicquel

Le mandataire suppléant
Madame Lucile GOUNIN
(signature précédée de la mention « Vu pour acceptation »)
Vu pour acceptation
Gounin